

AR Prefecture

006-210600110-20210730-07-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 : MAISON DU CIMETIERE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT –
LOGEMENTS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPÔT DE
TOUTE AUTORISATION D'URBANISME

Séance Publique Ordinaire du 30 JUILLET 2021
A 10 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, Mme Martine OLLIVIER à Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à Mme Jacqueline POTFER.

ABSENTE : Mme Sophie REID

QUORUM : 14
PRESENTS : 17
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 23 juillet 2021

AR Prefecture

006-210600110-20210730-07-DE
Reçu le 04/08/2021
Publié le 04/08/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

VII - MAISON DU CIMETIERE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT –
LOGEMENTS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPÔT DE
TOUTE AUTORISATION D'URBANISME

M. Guérino PIROMALLI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme métropolitain approuvé le 25 octobre 2019,

La maison du cimetière située au 8 chemin des Myrtes à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrée section AB n° 120, a fait l'objet de travaux de rénovation en 2019 en vertu de la déclaration préalable n°006 01118S0038 (ravalement et toiture).

Aujourd'hui, en vue d'y aménager des logements, notamment en créant un accès extérieur, il est nécessaire de déposer, dans le respect du code de l'urbanisme, une déclaration préalable pour réaliser lesdits travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer la demande de déclaration préalable, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX